

Liste des moyens auxiliaires LCA Assurance ambulatoire myFlex.

Prestations découlant des assurances complémentaires de la CSS conformément aux conditions générales d'assurance (CGA) et aux conditions complémentaires (CC):

- Assurance ambulatoire myFlex, édition du 01.01.2009, art. 2.1.11 CC

Conditions pour l'obtention des prestations

- Les prestations des assurances complémentaires sont allouées pour autant qu'aucun autre assureur social ou privé, notamment l'AI, l'AVS, les PC, l'AM, l'AA ou l'assurance obligatoire des soins, ne soit tenu de verser des prestations. Les prestations de ces assureurs libèrent la CSS de l'obligation d'allouer des prestations au titre des assurances complémentaires.
- En cas d'assurance, la personne assurée est tenue de présenter immédiatement à la CSS l'ensemble des renseignements, documents et justificatifs (notamment les originaux des factures et les certificats médicaux) nécessaires à l'examen de l'obligation en matière de prestations, de façon à permettre à la CSS de vérifier son obligation contractuelle d'allouer des prestations.
- Seuls les coûts effectifs attestés par des factures sont pris en charge.
- Les dépassements par rapport aux plafonds fixés et les limitations de la liste des moyens et appareils (LiMA) ne sont pas pris en charge dans le cadre des assurances complémentaires.
- Lorsque des contributions sont prévues aussi bien pour la location que pour l'achat, les contributions déjà versées pour la location sont imputées au montant total en cas d'achat ultérieur.
- Pour les limitations par cas, la contribution au moyen auxiliaire médicalement nécessaire n'est versée qu'une seule fois.
- Les achats de moyens auxiliaires pour d'autres raisons que celles médicales (p. ex.: perte, défaut, usure) ne justifient aucun nouveau droit à des prestations.

Etendue des prestations

Participation aux coûts selon la liste des moyens auxiliaires de la CSS (cf. chiffre 41 des CGA). Les moyens auxiliaires sont des objets / appareils prescrits médicalement qui servent à l'examen ou au traitement d'une maladie et de ses conséquences (cf. auxiliaires de mobilité).

Economy	Balance	Premium
90 %, max. CHF 500 par année civile	90 %, max. CHF 1000 par année civile	90 %, max. CHF 2000 par année civile

- Les prix d'achat ou de location indiqués dans la liste sont des plafonds. L'éventuel matériel à usage unique est en principe compris dans le prix d'achat ou de location.
- Si plusieurs moyens auxiliaires sont réunis sous le même plafond, les contributions aux différents moyens auxiliaires sont cumulées jusqu'à concurrence de ce plafond.

Abréviations

AA	Assurance-accidents selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents
AI	Assurance-invalidité
AM	Assurance militaire
AOS	Assurance obligatoire des soins
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CGA	Conditions générales d'assurance
CHF	Francs suisses
LiMA	Liste des moyens et appareils de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)
OSM	Tarif de l'assurance-accidents / assurance militaire et de l'assurance-invalidité pour les travaux de technique -orthopédique de chaussures
PC	Prestations complémentaires

Moyens auxiliaires	Droit aux prestations
Appareil Tens	Location: jusqu'à concurrence de CHF 270.00
Appareil d'électrostimulation musculaire transcutanée (p. ex.: COMPEX, Microtim, Wymotom)	Location: CHF 8.00 par jour, max. 3 mois par cas Achat: CHF 500.00 (contribution unique)
Casque de stimulation cérébrale de Flow Neuroscience	Achat : 90 %, max. CHF 270.00 par année civile Seul l'achat d'un casque de stimulation cérébrale qui contient des patches de recharge pour six semaines est remboursé. Les coûts de commande de patches de rechange ne sont pas remboursés.
Déambulateur à 3 ou 4 roues (p. ex.: Eulenburg, Delta, rollator)	Location: CHF 0.50 par jour, max. CHF 200.00 Achat: CHF 200.00 (contribution unique)
- Déambulateur - Canne (utilisée d'un côté) - Support à trois pieds et à quatre pieds	Location: CHF 0.35 par jour, max. CHF 100.00 Achat: CHF 100.00 (contribution unique)
Chaise roulante	Location: CHF 1.50 par jour Uniquement en cas d'utilisation provisoire et max. 6 mois par cas.
- Barres parallèles pour se tenir debout - Barres libres de maintien vertical - Appareil pour se tenir debout au mur - Lit de verticalisation - Appareil d'entraînement à la position verticale	Location: BALANCE/PREMIUM, jusqu'à concurrence de CHF 1'000.00 Achat: BALANCE/PREMIUM, CHF 1'000.00 (ECONOMY, max. CHF 500.00) Pour les patients alités, paraplégiques ou tétraplégiques.
Appareils acoustiques	Achat: PREMIUM, max. CHF 1'000.00 tous les 5 ans BALANCE, max. CHF 500.00 tous les 5 ans Le remboursement n'est effectué que si la Suva, l'AVS ou l'AI ont payé leur part.
Sphygmomanomètre (appareil de mesure de la tension artérielle)	Achat: CHF 75.00 tous les 5 ans
Chaussures pour hallux valgus (p. ex.: chaussure Buratto Talus, modèle Barouk de type I)	Achat: CHF 100.00 par chaussure Uniquement en cas d'utilisation provisoire après opération de la partie antérieure du pied, amputation des orteils, diabète avec ulcère.
Semelles orthopédiques - Lit plantaire orthopédique selon tarif OSM 21.291.11-21.293.32 - Support orthopédique selon tarif OSM 31.411.11-31.413.42 - Réparation selon tarif OSM 31.421.01-31.422.22 - Correction semelle selon tarif OSM 12.311.11-12.311.52 - Rehaussement du talon selon tarif OSM 12.240.11-12.242.21 12.331.11-12.332.32 - Semelle en carbone	Achat: max. CHF 150.00 par chaussure / semelle ou paire, y c. travaux d'ajustement
Perruques	Achat: BALANCE/PREMIUM, CHF 1'000.00 (ECONOMY, max. CHF 500.00) Uniquement pour les patients atteints de cancer et après évaluation par les experts médicaux de la CSS.
Emplâtre pour les lunettes (p. ex.: filtre de Bangerter posé, non posé)	Achat: CHF 40.00 par année civile
Prismes Press-On	Achat: CHF 40.00 par unité
Obturation du canal lacrymal (p. ex. Smartplug, Lacrimal Plug, Medilas, Domedics, Herrick)	Achat: CHF 150.00 par année civile
Pansement siliconé pour cicatrices ou polyuréthane (p. ex. Mepiform, Cica-Care, Hansaplast)	Achat: BALANCE/PREMIUM, 50 % du montant de la facture, max. CHF 1'000.00 par année civile (ECONOMY, max. CHF 500.00)
Vêtements thérapeutiques (p. ex.: grenouillère pour bébés) en fibres textiles avec ions d'argent qui se portent par exemple la nuit (p. ex.: produit Platatex).	Achat: CHF 164.20 par ensemble, max. 2 grenouillères par année civile Enfants en bas âge souffrant d'eczéma atopique ou de neurodermite.
- Moyens auxiliaires anti-escarres (anti-décubitus): peau de mouton / coussin / coussin gel / matelas (avec sable, gel, mousse synthétique) / couvre-matelas - Protection pour coudes / talons	Location: max. CHF 300.00 Achat: CHF 300.00 (contribution unique)
Outil d'entraînement du plancher pelvien	Achat: CHF 270.00 par année civile
- Planche / siège / barre de maintien pour la baignoire - Planche / chaise / escabeau / barre de maintien pour la douche	Location: CHF 0.20 par jour (jusqu'à concurrence de CHF 100.00) Achat: CHF 100.00 (contribution unique)

Moyens auxiliaires

Droit aux prestations

- Support de baignoire

Elévateur pour baignoire	Location: CHF 1.00 par jour, max. CHF 500.00 par cas Achat: CHF 500.00
Coût du casque en cas de port d'un casque thérapeutique (orthèse crânienne de correction / casque de protection rembourré)	Achat: BALANCE/PREMIUM, max. CHF 1'000.00 (ECONOMY, max. CHF 500.00)
Systèmes de coussins d'équilibrage par pression atmosphérique (p. ex.: Quadro Deep, Cell, Thera Kair, Thera Puls, Ardo)	Location: BALANCE/PREMIUM, jusqu'à un maximum de CHF 1'000.00 Achat: BALANCE/PREMIUM, max. CHF 1'000.00 (ECONOMY, max. CHF 500.00)
Housses anti-acariens	Achat: CHF 200.00 par année civile
Systèmes d'appel d'urgence (dont montres d'appel d'urgence)	Achat : 90 %, max. CHF 270.00 par année civile Seul l'achat de systèmes d'appel d'urgence est remboursé. La location, les frais d'abonnement courants, les coûts des cartes SIM, les prestations de dépôt, les appareils supplémentaires, etc. ne sont pas remboursés.
Lève-patients / élévateur pour patients	Location: CHF 1.00 par jour, max. CHF 500.00 Achat: CHF 500.00 (contribution unique)
Lit médicalisé	Location: BALANCE/PREMIUM, CHF 81.00 par mois Achat: BALANCE/PREMIUM, CHF 1'000.00 (contribution unique) (ECONOMY, max. CHF 500.00) Uniquement pour les soins à domicile.
Pregnoia	Achat: CHF 300.00 par année civile Application par un médecin.
Masques de protection	Achat: CHF 50.00 par année civile En cas de faiblesse du système immunitaire (p. ex. VIH, maladies respiratoires), de chimiothérapie ou d'allergies, pour protéger le système immunitaire du patient. Aucune prestation en cas de prévention (p. ex. grippe).
Entraînement Silent Sleep	Achat: CHF 200.00 par année civile
Surélévateur pour WC	Location: CHF 1.00 par jour, max. 50 jours Achat : CHF 50.00

Cette liste n'est pas exhaustive et peut en tout temps être modifiée unilatéralement par la CSS. Vous ne trouvez pas votre moyen auxiliaire sur la liste? **Notre Contact Center vous répond volontiers au 0844 277 277.**